LE DÉPARTEMENT VAR

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT D'UN ÉLÈVE OU ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

☐ Première demande ☐ Frais de transport pris en charge en 2019 / 2020

ÉLÈVE OU ÉTUDIANT

Nom : ……
Prénom : ……
Né(e) le : ……
Sexe : ☐ féminin ☐ masculin

Adresse du domicile :
……
……
……

COMPOSITION DU FOYER AU DOMICILE DE L'ÉLÈVE

	☐ père ☐ conjoint ou concubin	☐ mère ☐ conjointe ou concubine
Nom :	……	……
Prénom :	……	……
Téléphone fixe :	……	……
Téléphone portable :	……	……
Email :	……	……
Permis de conduire :	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Véhiculé(e) :	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Nom de l'employeur :	……	……
Adresse de l'employeur :	……	……
	……	……
Horaires de travail :	……	……
	……	……

Autres enfants à charge :

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Nom :	……	……	……
Prénom :	……	……	……
Né(e) le :	……	……	……
Etablissement scolaire à la	……	……	……
rentrée 2020 / 2021 :	……	……	……
Commune de l'établissement :	……	……	……
	……	……	……

	Enfant 4	Enfant 5	Enfant 6
Nom :	……	……	……
Prénom :	……	……	……
Né(e) le :	……	……	……
Etablissement scolaire à la	……	……	……
rentrée 2020 / 2021 :	……	……	……
Commune de l'établissement :	……	……	……
	……	……	……

EN CAS DE GARDE ALTERNÉE, CHAQUE REPRESENTANT LEGAL DOIT REMPLIR UNE DEMANDE

Organisation de la garde alternée

Chez le père : ☐ semaine paire ☐ semaine impaire
Chez la mère : ☐ semaine paire ☐ semaine impaire

SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE 2020 / 2021

Affectation scolaire

Etablissement scolaire : ……..

Commune de l'établissement : ……

Classe : ……..

Régime : ☐ externe ou demi-pensionnaire ☐ interne

☐ Inconnue à ce jour (dans ce cas, votre dossier sera mis en attente jusqu'à la réception de l'affectation)

Emploi du temps

Lundi : ……... Jeudi : ……

Mardi : ……... Vendredi : ……

Mercredi : ……... Samedi : ……

☐ Inconnu à ce jour (dans ce cas, le transmettre au service transport dès que vous en aurez connaissance)

Trajets à prendre en charge par le service transport

Lundi :	☐ aller	☐ retour	Jeudi :	☐ aller	☐ retour
Mardi :	☐ aller	☐ retour	Vendredi :	☐ aller	☐ retour
Mercredi :	☐ aller	☐ retour	Samedi :	☐ aller	☐ retour

AUTONOMIE DE L'ÉLÈVE OU ÉTUDIANT

- L'élève peut-il prendre les transports en commun seul (selon avis de la MDPH) ? ☐ oui ☐ non

- Si l'élève n'est pas apte à utiliser seul les transports en commun, pouvez-vous l'accompagner ? ☐ oui ☐ non

Si vous avez coché non, les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas l'accompagner en transports en commun :

……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

- Si l'élève ne peut pas utiliser les transports en commun même accompagné, pouvez-vous assurer les trajets scolaires avec votre véhicule personnel ? ☐ oui ☐ non

Si vous avez coché non, les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas utiliser votre véhicule personnel :

……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

- Si le transport public adapté réalisé par une société de transport désignée par le Département est mis en place, quel adulte sera présent à l'extérieur du domicile à l'aller et au retour de l'élève mineur :

ALLER (préciser le nom, prénom, lien de parenté et numéro de téléphone)

……..
……..

RETOUR (préciser le nom, prénom, lien de parenté et numéro de téléphone)

……..
……..

- L'élève est-il en fauteuil ? ☐ oui ☐ non

Si oui, quel type de fauteuil ? ☐ pliant ☐ non pliant

L'élève peut-il assurer seul le transfert de son fauteuil au siège du véhicule, et vice versa ? ☐ oui ☐ non

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Merci d'indiquer dans cette zone tous les renseignements que vous jugerez utiles de transmettre au service transport pour le traitement de la demande :

……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE AU SERVICE TRANSPORT

Quels documents ?

1. le présent formulaire de 3 pages complété, daté et signé

2. la notification MDPH en cours de validité le jour de la rentrée scolaire 2020 / 2021 :

- si l'élève est apte à utiliser seul les transports en commun selon avis de la MDPH : la notification « AEEH », « AAH » ou « orientation scolaire » justifiant un taux d'incapacité supérieur à 50 %
- si l'élève n'est pas apte à utiliser seul les transports en commun selon avis de la MDPH : la notification « prise en charge transport »

Par quel moyen ?

En priorité par mail à

transporthandi@var.fr

ou par courrier à

Département du Var - Direction des infrastructures et de la mobilité - Service transport
Bâtiment Oméga - 77 impasse Lavoisier - 83160 La Valette

Dans quel délai ?

Le dossier complet doit parvenir au service transport **avant le 30 JUIN 2020**

Après cette date, la prise en charge du transport ne pourra plus être garantie pour le jour de la rentrée

La demande doit être renouvelée chaque année scolaire

Les représentaux légaux ou l'élève majeur :

- certifie(nt) sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et sont avertis que toute demande incomplète ou inexacte entrainera sa nullité,
- déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement départemental du transport des élèves et étudiants en situation de handicap (téléchargeable sur www.var.fr, rubrique *SOCIAL / transport des élèves et étudiants en situation de handicap*),
- accepte(nt) que les informations recueillies dans ce formulaire soient utilisées pour le traitement de la demande de prise en charge des frais de transport de l'élève ou de l'étudiant en situation de handicap. Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Département du Var, notamment au service transport et au service de gestion comptable de la Direction des infrastructures et de la mobilité. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) en vigueur depuis le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service transport. Dans le cas de la prise en charge des frais d'abonnement au réseau de transports en commun Mistral, une partie des informations est susceptible d'être partagée avec la régie mixte des transports toulonnais (RMTT). Dans le cas des aides individuelles, une partie des informations est susceptible d'être partagée avec la paierie départementale. Dans le cas de la mise en place d'un transport public adapté réalisé par une société de transport, une partie des informations est susceptible d'être partagée avec la société de transport désignée par le Département du Var.

Signature(s) précédée(s) de la mention « **Lu et approuvé, le** *(date de la demande)* » :